

# Mieux préparer à la vie de l'entreprise

C'est ce qu'a souhaité hier le président du tribunal de commerce de Marseille, à l'occasion de sa rentrée



Les 80 juges du tribunal de commerce de Marseille ont fait leur rentrée hier.

/PHOTO FRÉDÉRIC SPEICH

Tous les acteurs économiques s'accordent sur ce point: 2023 sera une année charnière. Et hier, effectuant la rentrée solennelle, le tribunal de commerce de Marseille n'en a pas fait mystère. Le président Jean-Marc Latreille, après avoir exposé le bilan de l'activité consulaire pour l'année 2022, dressant la liste des sources de difficultés qui font que les entreprises qui sollicitent la protection du juge "sont exténuées, à bout de souffle, après une succession d'événements qui les ont privées de leur clientèle et les ont plongées dans des difficultés économiques inédites". Et d'évoquer les commerçants victimes des gilets jaunes, puis des fermetures administratives de mars 2020; l'impact des difficultés de recrutement, d'approvisionnement, de la hausse des coûts des matières premières et des matériaux; pour finir avec les difficultés actuelles liées à la guerre en Ukraine et aux prix de l'énergie.

Une succession qui a fait craindre "un tsunami de défaillances" (ce qui n'est pas le cas pour le tribunal de Marseille ainsi que pour les 13 autres tribunaux de com-

merce de la région, malgré une augmentation globale de 37,9 % avec un total de 4 493 procédures) dont Jean-Marc Latreille salue qu'il a pu être évité grâce aux mesures de l'État et aux efforts de prévention conduits par les juges consulaires, la Banque de France, l'Urssaf et les Finances publiques. Les 566 entreprises convoquées sur la base de "signaux faibles" et de données croisées, livrent certes un résultat très en deçà des 1 204 de 2021, "mais il s'est agi de traiter des dossiers à partir d'une appréciation pertinente de la situation économique" et non plus sur le seul critère du non dépôt des comptes. Autrement dit, les mailles du filet ont été resserrées afin d'apprécier plus finement la part du risque.

Mais ce qui inquiète Jean-Marc Latreille est ce qu'il nomme "une incompréhension des mécanismes économiques, financiers ou comptables, que l'entreprise a ignorés ou qu'elle n'a pas su prendre en compte à temps, et qui peuvent être à l'ori-

gine de ses propres difficultés". Et si le président trouve légitime l'incompréhension que peuvent susciter l'envol des cours de l'énergie ou l'effondrement des cryptomonnaies, il trouve bien moins légitime celle que l'entrepreneur en difficultés manifeste lorsqu'il arrive au tribunal "sans bien comprendre ce qui lui arrive, lorsque règles et obligations comptables, cessation

des paiements, sauvegarde et redressement judiciaire, sont des mots parmi de nombreux autres, qui lui sont étrangers". D'où le constat d'un manque cruel de préparation au monde de

l'entreprise et ce propos: "On ne s'improvise pas entrepreneur, on le devient, au terme d'un processus d'acquisition de l'expérience et du savoir nécessaires".

Bref, Jean-Marc Latreille s'interroge sur "la solidité" de certaines créations encouragées et souligne "un besoin urgent de formation (...) pour conforter l'entrepreneur". C'est dit.

Jean-Luc CROZEL

## REPÈRES

L'an passé, le tribunal de Marseille a ouvert 298 procédures de redressement judiciaire (-16 %) et prononcé 479 liquidations (+38 %). 1 % des décisions a été réformé en appel.